

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Détergent contre A-/M-/S

UFI: KE63-VKUH-JGM5-M8H0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Steinreiniger auf Chlorbasis

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SOLUTION Glöckner Vertriebs-GmbH
Rue: Torfstecherring 4
Lieu: D-67067 Ludwigshafen
Téléphone: +49 (0)621-53814-0 Téléfax: +49 (0)621-532915
E-mail: regulatory.solution@solution-gloeckner.de
Interlocuteur: Dr. G. Stapf
E-mail: g.stapf@solution-gloeckner.de
Internet: www.solution-gloeckner.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 61 31 / 19 24 0 (Giftinfo Mainz, 24 h Deutsch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif
hydroxyde de potassium, potasse caustique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 2 de 12

P301+P330+P331	des yeux/du visage/une protection auditive. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif			1 - < 5 %
	231-668-3	017-011-00-1		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H314 H318 H400 H410 EUH031			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8		
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H302 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7681-52-9	231-668-3	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = > 10,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1100 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100		
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de blanchiment chlorés, < 5 % phosphonates, parfums.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 3 de 12

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: fortement caustique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre, Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlore, Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Laver abondamment à l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 4 de 12

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Assurer une aération suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
Matériau approprié pour le sol: Résistant aux acides.
Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Steinreiniger auf Chlorbasis

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,5 %
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	3,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,5 %
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	3,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,55 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,55 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,26 mg/kg p.c./jour
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	0,00021 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,00026 mg/l
	Eau de mer	0,000042 mg/l
	Eau de mer (rejets discontinus)	0,0026 mg/l
	Intoxication secondaire	11,1 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4,69 mg/l

Conseils supplémentaires

aucune

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 6 de 12

choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle, résistant au lessivage (EN 340)
Temps de pénétration 8 h
Epaisseur du matériau des gants: > 0,5 mm

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.
Gegebenenfalls nach Verschütten größerer Mengen Kombination complète de protection tragen .

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Appareil avec filtre à particules (EN 143): P2, P3.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Mesures de précaution contre une exposition lors des conditions d'utilisation identifiées en fonction de la substance / du mélange.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	-3,5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	98,2 °C
Inflammabilité:	non applicable
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	>150 °C
pH-Valeur:	12,5
Hydrosolubilité:	miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Densité:	1,08 g/cm ³
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Type de produits 11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
Le produit n'est pas: Explosif	
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Non comburant.	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 7 de 12

Information supplémentaire

Seuil olfactif: non déterminé

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition avec: Forte chaleur. Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acide

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Métal, Anhydride acétique, Peroxyde d'hydrogène, Cuivre. Ne pas mélanger avec acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlore, Chlorure d'hydrogène (HCl).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif				
	orale	DL50 1100 mg/kg	Rat	Study report (1981)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 20000 mg/kg	Lapin	Study report (1978)	OECD Guideline 402
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 > 10,5 mg/l	Rat	Study report (1962)	OECD Guideline 403
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	orale	DL50 333 mg/kg	Rat	Fund. Appl. Toxicol., 8, 97-100 (1987)	OECD Guideline 425

Effets sensibilisants

non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 8 de 12

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,05	96 h	different fish species	Publication (1978) Public available literature. No guidelin
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,036	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2013) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,141	48 h	Daphnia magna	Study report (2009) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,062	15 d	Brevoortia tyrannus	Publication (1980) Organisms were exposed to cooling waters
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,015	21 d	V. iris	Environmental Toxicology and Chemistry, 21 d long-term toxicity to mussel test.
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	563 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2013) OECD Guideline 209
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	Producteur
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	22 mg/l		Photobacterium phosphoreum	Producteur

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif	-3,42

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 9 de 12

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	521
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	521
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 10 de 12

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y840
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
---------------------------------	-----



Matières dangereuses: Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 11 de 12

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 0,012 % (0,126 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 0,021 % (0,23 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,7,8,9,11,15.

Abréviations et acronymes

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Détergent contre A-/M-/S

Date de révision: 15.11.2023

Code du produit: 100188

Page 12 de 12

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)